



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 janvier 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 Janvier 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 Janvier 1998

**Eglise Notre Dame - Programmation monuments historiques 1998 -
Aménagement de l'accès sud - Demande de subventions - Délégation de
Maîtrise d'Ouvrage - Désignation du Maître d'Oeuvre**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Robert LEON.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

Bâtiments

Eglise Notre Dame - Programmation monuments historiques 1998 - Aménagement de l'accès sud - Demande de subventions - Délégation de Maîtrise d'Ouvrage - Désignation du Maître d'Oeuvre

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Je vous rappelle que l'église Notre Dame fait l'objet d'une première tranche de travaux de restauration (travaux confortatifs pilier et réorientation du chœur).

Ces travaux sont la 1ère tranche d'un programme de restauration générale de l'église - établi par M. JEANNEAU, Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Il vous est proposé de continuer ce programme par la deuxième tranche définie dans le dossier d'études préalables transmis par l'Etat (Direction des Affaires Culturelles) chapitre III et IV.

Cette deuxième tranche consiste en :

Aménagement de l'accès sud avec :

- Restauration de la tribune attenante,
- Restauration du porche sous la tribune

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- solliciter auprès de l'Etat et du Conseil Général son inscription au titre du programme des travaux sur les monuments historiques classés et les subventions figurant au plan de financement,
- approuver le plan de financement joint en annexe,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention avec l'Etat pour la délégation de la maîtrise d'ouvrage,
- confier ultérieurement la maîtrise d'oeuvre des travaux à M. JEANNEAU, Architecte en Chef des Monuments Historiques et M. DUBOIS, vérificateur des monuments historiques.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)